

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

du Collège de l'immobilier du Québec

Février 2012

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Québec, le 3 avril 2012

Madame Sylvie Lavigneur
Directrice générale
Collège de l'immobilier du Québec
600, chemin du Golf
Montréal (Québec) H3E 1A8

Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages révisée

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion du 28 février 2012, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Collège de l'immobilier du Québec révisée à la suite du rapport d'évaluation que lui avait fait parvenir la Commission en avril 2011. Cette PIEA révisée a été adoptée par le conseil d'administration du Collège le 3 novembre 2011.

La Commission avait constaté lors de l'analyse de la PIEA du Collège qu'en cas d'absences répétées, un étudiant pouvait se voir refuser l'accès à l'examen final dans le cours en question. Elle avait en conséquence recommandé au Collège de revoir les modalités d'application et d'évaluation liées à la gestion des absences aux cours. Le Collège a modifié l'article de sa politique portant sur la présence au cours de façon à ce que l'étudiant puisse faire la démonstration de l'atteinte des objectifs selon les standards en fin de session pour le cours dans lequel il est inscrit, et ce, sans aucune restriction. De plus, la Commission remarque que le Collège a pris en considération tous les avis qu'elle lui avait formulés dans son rapport.

En conséquence de ce qui précède, la Commission juge que la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège de l'immobilier du Québec est entièrement satisfaisante.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie de recevoir, madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Michel Lauzière